Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation

La création d’un CLSPDR est obligatoire pour les communes de plus de 5 000 habitants et les communes qui disposent d’un quartier prioritaire de la politique de la ville.



Il s’agit d’une instance de concertation entre institutions et organismes privés et publics concernés par la prévention et la lutte contre l’insécurité, au sein de laquelle s’organisent la réflexion et les actions conduites au titre de la stratégie territoriale de sécurité et prévention de la délinquance et de la radicalisation.

Cette stratégie territoriale (2023-2026) mobilise un ensemble d'acteurs qui agissent tant dans le champ de l’éducation, la prévention, de la sanction, de la répression, de la réparation que dans le champ de l’aide aux victimes et de la protection des personnes vulnérables.

Les missions du CLSPDR sont de prévenir plus efficacement les actes de malveillance dans les lieux de la vie quotidienne, de consolider les partenariats locaux de prévention et de favoriser leur coordination, de prévenir au mieux la délinquance, notamment des mineurs.

Le maire en est l'animateur. À ce titre, il est informé de l'évolution de la délinquance sur son territoire et a les moyens d'anticiper ou de détecter les évolutions de la délinquance.

Une séance plénière a lieu une fois par an avec l'ensemble de ces acteurs. Les 4 commissions thématiques, axes de travail se réunissent une fois par an :

- Programme local d'actions à l'intention des jeunes
- Programme local d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et l'aide aux victimes
- Programme local d'actions pour améliorer la sécurité et la tranquillité publique
- Gouvernance/communication

38 fiches actions sont inscrites dans la stratégie.

Développement local et prévention

Hôtel de ville
Place du Général Leclerc
95110
Sannois
Tél. 01 39 98 21 07
devlocal@sannois.fr